

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2008-265 du 9 octobre 2008 portant nomination d'un expert
auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-50 du code de la santé publique**

NOR : *SJSM0831070S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à
R. 5121-60, D. 5321-7 et suivants ;
Vu la décision DG n° 2007-02 du 26 janvier 2007 portant nomination d'experts auprès de la
commission mentionnée à l'article R. 5121-50 du code de la santé publique,

Décide :

Article 1^{er}

M. Drouet (Christian) est nommé expert auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-50
susvisé, à titre complémentaire de la liste d'experts arrêtée par décision, du 26 janvier 2007 susvisée,
à compter du 28 octobre 2008.

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution
de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse,
des sports et de la vie associative.

Fait à Saint-Denis, le 9 octobre 2008.

Le directeur général,
J. MARIMBERT